

Distr.  
RESTREINTE

UNEP/CONF.1/9/Add.3  
3 février 1976

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Conférence de plénipotentiaires  
des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur la protection de la  
mer Méditerranée (convoquée par le PNUE)

Barcelone, 2-16 février 1976

Point 9 de l'ordre du jour

CREATION D'UN CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN DE  
LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

Rapport du Directeur exécutif  
rédigé en collaboration avec  
l'Organisation intergouvernementale  
consultative de la navigation maritime

Additif

1. Comme suite à la décision de la consultation intergouvernementale d'experts sur la création d'un centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures d'inviter les gouvernements à faire connaître au PNUE, le cas échéant, leur désir d'accueillir le centre régional ou des centres sous-régionaux, le Gouvernement israélien a offert de fournir les moyens nécessaires pour établir un centre régional ou sous-régional de communications, ainsi qu'un centre sous-régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

CENTRE REGIONAL OU SOUS-REGIONAL DE COMMUNICATIONS

La mission du centre régional ou sous-régional de communications serait la suivante :

- A. Etablir un système de communications permettant de recevoir, de transmettre et de diffuser tous les rapports et renseignements urgents concernant les quantités massives d'hydrocarbures et d'autres substances nuisibles, d'origine accidentelle ou résultant d'un effet cumulatif, qui polluent ou menacent de polluer la mer.
- B. Servir de centre de communications lorsque des mesures visant à combattre ou à prévenir la pollution sont prises.
- C. Servir de centre de coordination des mesures de lutte contre la pollution lorsque les Etats concernés en font la demande.

3. Le Ministère des transports d'Israël a déjà mis en service un système de communication de renseignements sur les nappes d'hydrocarbures. Les frais de communication des navires marchands ou des aéronefs civils disposés à coopérer seraient remboursés par ce service. On trouvera à l'annexe I une description des services de télécommunications d'Israël.

BAR.76-028

4. Tous les messages reçus par le Centre de communications seraient retransmis gratuitement à tous les Etats parties au Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique. Un deuxième message contenant une analyse de l'accident et des pronostics, un rapport sur un accident similaire et des suggestions quant aux mesures à prendre, serait diffusé après un délai approprié.

5. Si le Centre devait être chargé par les Etats de coordonner les mesures de lutte contre la pollution, les dépenses seraient mises à la charge de ceux-ci, en appliquant le tarif international des télécommunications.

6. Une somme de 100 000 dollars des Etats-Unis par an serait nécessaire pour couvrir le coût des programmes d'ordinateurs, réunir les informations, exécuter les travaux d'imprimerie, etc. L'utilisation de cette somme serait officiellement vérifiée et tout solde créditeur serait reporté et déduit du budget de l'exercice suivant.

#### SERVICE SOUS-REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

7. Le Service sous-régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures serait chargé des tâches suivantes :

A. Fournir le matériel, les navires, les aéronefs et la main-d'œuvre si nécessaire pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.

B. Apporter un soutien logistique aux navires et aux aéronefs ainsi qu'au personnel participant aux opérations.

C. Lutter contre la pollution en suivant les instructions et directives du Centre régional ou sous-régional de communications.

D. Déceler, éliminer ou rendre inoffensives les substances nuisibles perdues ou déversées sous différents conditionnements, dans le milieu marin.

E. S'associer et coopérer à toute autre équipe nationale ou multinationale constituée pour les fins indiquées ci-dessus.

F. Etablir les plans d'urgence et faire des exercices d'exécution des plans de façon à être toujours prêts à intervenir efficacement.

8. Les équipements et le matériel ci-après sont de façon permanente en état d'intervention :

A. Six remorqueurs équipés pour répandre des produits dispersants. Chaque remorqueur a un réservoir pouvant contenir 800 litres de dispersant. Son rayon d'action s'étend jusqu'à 32° de longitude Est.

B. Vingt-cinq petits avions équipés de pulvérisateurs du type utilisé en agriculture et pouvant pulvériser des produits dispersants dans un rayon de 150 miles.

C. Deux pompes autonomes de récupération pour transvaser les substances nuisibles des navires-citernes pour produits chimiques ou des pétroliers.

- D. Petits navires ravitailleurs pour soutien logistique.
- E. Barrages souples de type étroit.
- F. Matières absorbantes.
- G. Produits dispersants.
- H. Quatre machines tractées pour le nettoyage des plages.
9. Le matériel et le personnel ci-après sont en état d'alerte permanent :
- A. Matériel de pompage pouvant transférer 100 tonnes d'hydrocarbures à l'heure à partir d'un navire endommagé.
- B. Navires-citernes de divers tonnages plus ou moins rapides, lestés, qui peuvent être détournés de leur route de manière à recevoir les hydrocarbures pompés à partir d'un navire endommagé.
- C. Plongeurs et équipements pour l'enlèvement de colis dangereux jusqu'à une profondeur de 50 m et un poids brut de 50 tonnes.
10. Le personnel ci-après est constamment sur le qui-vive :
- A. Deux inspecteurs de la marine chargés de la lutte contre la pollution.
- B. Le personnel des laboratoires de l'Institut israélien du pétrole et de l'énergie.
- C. Le personnel des laboratoires et l'équipage des navires de recherche de l'Institut océanographique et limnologique d'Israël.
- D. Une petite équipe de spécialistes de la lutte contre la pollution, employée par la Direction des réserves naturelles qui sont parfaitement au courant de la manipulation des divers types d'équipement.
11. Le matériel supplémentaire ci-après sera nécessaire :

	<u>Coût en dollars</u>
A. Cinq systèmes complets APTS (APTS = Antipollution Transfer and Storage) pour le transfert d'hélicoptère à navire ou la dispersion aérienne de produits antipolluants	400 000
B. Cinq citernes de 3 000 barils avec dispositif de dispersion d'eau	900 000
C. Cinq pompes flottantes pour écumage en surface, du type Rheinwerft 1000 EX-dl-G4	100 000
D. Une pompe pour écumage des hydrocarbures, du type Rheinwerft 300-K3	200 000
E. Tuyaux de 800 m de long pour le transfert des hydrocarbures flottants	400 000
Total	<u>2 000 000</u> =====



SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS EN ISRAEL

SERVICE

EN SERVICE

Téléphone  
Semi-automatique et  
entièrement automatique

Système de câbles sous-marins pour  
l'Europe  
Un câble par la France - 128 circuits  
Un câble par l'Italie - 1380 circuits  
Système de communications par satellites  
avec 18 pays, dont la France, l'Italie,  
l'Espagne et la Grèce - 170 circuits  
24 circuits UHF pour Chypre et la Grèce  
Un circuit HF pour la Turquie  
(radiotéléphonie)

Télex

Liaisons directes avec :  
Chypre - 6 circuits  
France - 20 circuits  
Grèce - 8 circuits  
Italie - 24 circuits  
Sélection par l'abonné :  
Espagne

Circuits poste à poste

420 circuits pour 22 pays, dont 2 pays  
méditerranéens :  
Turquie, Chypre

Réseau de télécommunications  
aéronautiques fixe (système télex  
aéronautique)

Via SYTA/ pour tous les pays méditer-  
ranéens à partir de Londres  
Téléphone/Télex vers contrôle aérien,  
Chypre

Communications aéronautiques mobiles

H/F et VHF air-sol et sol-air, y compris  
SELCAL desservant l'ensemble de la mer  
Méditerranée

Communications maritimes :  
Station côtière 4 x 0  
(Radio Haïfa)

- Veille continue au moyen d'instal-  
lations de radiotélégraphie de  
500 Kc/s et d'une portée de 300 miles.
- Veille continue au moyen d'instal-  
lations de radiotéléphonie de  
2182 Kc/s et d'une portée de 500 miles.
- Veille continue simultanée sur  
2 bandes d'appel H/F ainsi qu'avec  
une fréquence d'appel spéciale.  
Portée : mondiale
- Veille continue sur canal 16 VHF,  
portée 60 miles et davantage.
- Possibilité d'appels sélectifs,  
permettant des communications instan-  
tanées avec les navires, jour et nuit.

Port d'Ashdod  
Port d'Haïfa  
Port d'Ashqelon

- Veille continue sur canal 16 VHF.  
Portée d'environ 30 miles.